



Assemblée générale

Distr. générale
10 janvier 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février-1^{er} avril 2022

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Activités du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 34/40 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir, en consultation avec les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme, un rapport sur les activités menées par le Fonds aux fins de l'exécution de son mandat de formation et de renforcement des capacités, et de lui présenter ce rapport à sa quarante-neuvième session, à l'occasion du dixième anniversaire dudit Fonds, en mars 2022. Le rapport rend compte des programmes mis en œuvre par le Fonds et des activités menées par celui-ci depuis sa création par la résolution 19/26 du Conseil, et contient un certain nombre de recommandations sur les moyens de les améliorer.

* Les annexes au présent rapport sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original seulement.



I. Contexte et mandat

1. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme (ci-après « le Fonds ») a été institué par la résolution 19/26 du Conseil, adoptée le 23 mars 2012. La création du Fonds est l'aboutissement d'une initiative lancée par un petit groupe d'États placés sous la houlette des Maldives et de Maurice, qui souhaitaient que les États Membres qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève puissent participer aux travaux du Conseil, contribuant ainsi à promouvoir la participation universelle et effective de tous les États Membres à ces activités.

2. Géré par le Service du Conseil des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds finance :

- a) Des formations ciblées et des activités de renforcement des capacités, dont des cours de formation en ligne, sur le système international des droits de l'homme et le droit international des droits de l'homme ainsi que sur le règlement intérieur et le fonctionnement du Conseil et de ses mécanismes ;
- b) Les déplacements et l'hébergement des participants aux sessions du Conseil ;
- c) Des programmes de bourses permettant aux bénéficiaires d'effectuer des stages de trois mois liés aux travaux du Conseil ;
- d) Des cours d'initiation visant à familiariser les bénéficiaires avec le système multilatéral des droits de l'homme ainsi que des formations pratiques et ciblées portant sur les méthodes de travail du Conseil et de ses mécanismes.

3. En 2017, le Conseil des droits de l'homme a adopté sa résolution 34/40, qui occupe le deuxième rang parmi les résolutions comptant le plus grand nombre de coauteurs depuis la création du Conseil en 2006. Dans cette résolution, qui porte sur le renforcement du programme de travail du Fonds, le Conseil a :

- a) Encouragé le Fonds à organiser chaque année à New York avant le début de la session de l'Assemblée générale, au moins une séance d'information sur les résultats des sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil, afin d'appuyer la participation des délégations des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux de la Troisième Commission ;
- b) Encouragé le Fonds à organiser des ateliers en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi que dans les Caraïbes, avant son dixième anniversaire, afin de mener une réflexion sur les progrès réalisés, de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées et d'évaluer l'utilité des activités qu'il mène dans le cadre de l'exécution de son mandat de formation et de renforcement des capacités à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes ;
- c) Prié le HCDH d'établir un rapport sur les activités menées par le Fonds aux fins de l'exécution de son mandat de formation et de renforcement des capacités, et de le lui présenter à sa quarante-neuvième session, à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds.

4. En mars 2021, par sa décision 46/115, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'organiser une table ronde dans le cadre du débat de haut niveau de sa quarante-neuvième session. Il a prié le HCDH de recourir au Fonds pour garantir la participation à la session des États Membres qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève, pour faire en sorte que l'ensemble des États Membres participent à cette session. Il a également prié le HCDH d'établir un compte rendu de la réunion-débat et de soumettre ce document au Conseil à sa cinquantième session. En tout, 160 États Membres se sont portés coauteurs de cette décision, ce qui en fait le texte ayant rassemblé le plus grand nombre de coauteurs de toute l'histoire du Conseil.

II. Aperçu et résultats des programmes et des activités du Fonds

A. Aperçu

5. Dans le cadre de son mandat, le Fonds, qui est devenu opérationnel en janvier 2014, a élaboré deux programmes intégralement financés par des contributions volontaires : le programme pour les représentants et le programme de bourses. Dans le cadre de ces deux programmes, des bénéficiaires sélectionnés par le Fonds touchent respectivement une indemnité journalière de subsistance et une allocation mensuelle pendant toute la durée de leur séjour à Genève. En outre, ces programmes couvrent les frais de déplacement, soit le prix d'un billet aller-retour en classe économique, conformément aux normes et règlements de l'ONU.

6. Le secrétariat a adopté une approche dynamique pour encourager les États Membres à solliciter une telle assistance. Dans les mois qui ont précédé les sessions ordinaires du Conseil, tous les pays les moins avancés et petits États insulaires en développement¹ qui remplissaient les conditions voulues et qui ont une mission permanente à Genève ou à New York, soit 72 États, ont reçu des notes verbales donnant un aperçu du contenu des programmes, des principales prestations et des démarches à entreprendre pour solliciter une assistance. Le Fonds a fait appel aux services du bureau du HCDH à New York et des bureaux extérieurs ainsi que d'autres organismes des Nations Unies pour diffuser des informations sur ses programmes. Cette approche ciblée, complétée par des séances d'information régulières organisées à l'intention des États Membres concernés et des organisations ayant des liens avec les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, a porté ses fruits. Le Fonds a ensuite accordé la priorité à la sélection de représentants d'États Membres qui n'ont pas de mission permanente à Genève, ainsi que de représentants de pays qui sont membres du Conseil. Pendant leur séjour à Genève, les bénéficiaires provenant de pays qui ont une mission permanente sur place doivent collaborer étroitement avec la délégation de leur pays. En outre, conformément à la politique du HCDH, le secrétariat du Fonds encourage vivement les femmes et les personnes handicapées à se porter candidates. À la fin du programme, les bénéficiaires reçoivent un certificat de participation délivré par le HCDH.

7. Avant chaque session, le secrétariat du Fonds organise un cours d'initiation en présentiel à Genève à l'intention de tous les bénéficiaires sélectionnés. Ces cours, d'une durée de deux ou trois jours, visent à familiariser les bénéficiaires avec les règles, les procédures et les modalités de travail du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes ; à fournir un appui logistique, en particulier aux bénéficiaires provenant de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève ; et à prodiguer des conseils sur les modalités de participation aux travaux du Conseil. Le cours offre par ailleurs aux bénéficiaires des occasions de rencontrer des experts des droits de l'homme qui travaillent à Genève, d'échanger des informations et de constituer et de développer un réseau de parties prenantes. En outre, le secrétariat organise des réunions d'information avec des groupes régionaux, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes de réflexion et d'autres programmes du HCDH, y compris avec des bénéficiaires d'autres fonds, afin de favoriser l'échange d'informations sur l'expérience acquise et les enseignements tirés.

8. En 2016, un cours de formation en ligne a été élaboré en complément aux cours d'initiation en présentiel. Tous les bénéficiaires doivent avoir suivi le cours en ligne avant de venir à Genève. De plus, le secrétariat fournit à chaque bénéficiaire un dossier contenant des publications du HCDH, en anglais ou en français, ainsi que d'autres documents pertinents publiés par des organismes des Nations Unies, des ONG et des groupes de réflexion.

9. Après leur séjour à Genève, les bénéficiaires sont invités à faire part de leurs impressions. Leurs commentaires sont l'occasion pour le secrétariat de réexaminer régulièrement ses programmes et ses activités et de les adapter pour mieux répondre aux

¹ La liste des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement pouvant prétendre à un soutien du Fonds est disponible à l'adresse www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/SIDS-LDCs.aspx.

besoins des bénéficiaires. Ces commentaires contiennent en outre des informations très utiles sur les initiatives prises par les bénéficiaires à leur retour dans leur pays d'origine.

1. Programme pour les représentants

10. Le programme pour les représentants a pour but de permettre à un fonctionnaire de participer à l'une des trois sessions régulières annuelles du Conseil des droits de l'homme. Ce programme est destiné aux représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement spécialisés dans les droits de l'homme ou dans des domaines connexes, qui vivent dans leur pays ou à l'étranger. Compte tenu du temps insuffisant dont il dispose pour organiser des voyages, le Fonds n'est pas en mesure de financer la participation de bénéficiaires aux sessions spéciales et aux activités intersessions du Conseil. Afin de créer des compétences au niveau national dans les États Membres bénéficiaires et de les renforcer, le Fonds ne soutient jamais plus d'une fois la même personne.

2. Programme de bourses d'études

11. L'objectif du programme de bourses d'études est d'offrir à des boursiers provenant de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement la possibilité d'acquérir une connaissance approfondie et une expérience pratique du Conseil et de ses mécanismes, en particulier l'Examen périodique universel et des procédures spéciales. Ce programme contribue à renforcer la participation des boursiers aux travaux du Conseil et permet en outre aux bénéficiaires de collaborer étroitement avec les délégations en poste à Genève, le HCDH et d'autres services et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les ONG représentées à Genève.

12. Les boursiers sont basés à Genève. Le secrétariat organise des réunions d'information à leur intention et les rencontre régulièrement. Le programme, qui s'échelonne sur trois mois, est organisé une fois par an, de septembre à novembre, afin que les boursiers puissent participer à la session de septembre du Conseil, assister à une session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, assister aux réunions pertinentes des mécanismes des droits de l'homme qui se tiennent pendant cette période (à savoir les réunions des organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme), assister la délégation de leur pays dans ses activités quotidiennes, notamment en la représentant à des conférences et des événements, et réaliser un projet de leur choix pour promouvoir la participation et la contribution à venir de leur pays aux travaux du Conseil, et soumettre une proposition à ce sujet avant leur retour dans leur pays.

B. Réalisations

13. Depuis qu'il est opérationnel, soit depuis 2014, le Fonds a apporté un soutien à 172 fonctionnaires (151 représentants et 21 boursiers), dont 104 femmes et 68 hommes provenant de 71 des 72 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement, soit 35 pays d'Afrique, 22 pays d'Asie et du Pacifique, et 14 pays des Caraïbes et d'Amérique latine. En 2017, 100 % des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement qui sont membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont bénéficié au moins une fois du soutien du Fonds. En 2018, ce pourcentage a également été atteint chez les pays du Commonwealth, de l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des pays de langue portugaise (voir annexes I et II).

14. Conformément à la résolution 6/30 du Conseil des droits de l'homme sur la prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies, et compte tenu de la résolution 5/1 du Conseil sur la mise en place des institutions du Conseil, le secrétariat encourage les États Membres à tenir compte de l'équilibre entre les sexes lorsqu'ils soumettent des demandes de participation aux programmes du Fonds. Le Fonds est un ardent défenseur de l'égalité des sexes. À ce jour, 60 % (soit 104 personnes) de ses bénéficiaires sont des femmes, et 70 % des bénéficiaires de la région des Caraïbes sont des femmes. En 2018, le Fonds a célébré l'acceptation de la candidature de son 100^e bénéficiaire, qui était une représentante des Tonga, pays qui n'a pas

de mission permanente à Genève. En outre, en 2016, une représentante atteinte de déficience visuelle a pu participer à son programme.

15. La majorité des bénéficiaires du Fonds ont prononcé au moins une déclaration au nom de leur pays. En tout, 37 bénéficiaires ont fait des déclarations conjointes² au Conseil au nom d'autres bénéficiaires, ce qui était une première pour beaucoup d'entre eux.

C. Autres activités du Fonds et incidences de ces activités

1. Formation

a) *Cours de formation en ligne sur le Conseil des droits de l'homme*

16. En juin 2016, le secrétariat a lancé le premier cours de formation en ligne du Fonds, qui était accessible gratuitement. Ce cours, qui portait sur le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes, était destiné aux fonctionnaires des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme. Depuis 2017, tous les bénéficiaires doivent avoir suivi ce cours en ligne avant de soumettre leur candidature aux programmes en faveur des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

17. Cette formation a été mise au point avec la participation et la contribution actives des bénéficiaires et compte tenu de leurs observations. Elle se compose de vidéos enregistrées pendant les cours d'initiation en présentiel organisés à Genève et d'entretiens avec divers bénéficiaires et représentants de pays donateurs. Il s'agit d'un outil interactif et accessible aux personnes handicapées, qui prend en considération les questions de genre. Conçue à l'intention des représentants d'États qui n'ont jamais assisté à une session du Conseil des droits de l'homme, cette formation vise à fournir des informations pratiques aux intéressés, présentées sous une forme conviviale. Elle contient une présentation du Conseil et de ses travaux ainsi qu'un aperçu du système international des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme, et vise à familiariser les représentants avec les points d'accès, les règles et les modalités de participation aux sessions ordinaires du Conseil.

18. Son lancement ayant été un succès, ce cours en ligne a été proposé à d'autres personnes que les bénéficiaires des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement³. Il est disponible en anglais et en français⁴ et peut être suivi hors ligne, grâce à des clefs USB fournies par le secrétariat sur demande. Cette possibilité de formation hors ligne permet aux représentants d'États qui ont un accès limité à Internet ou une mauvaise connexion de suivre ce cours et d'en faire profiter leurs collègues à leur retour dans leur pays.

19. Au 31 décembre 2021, en tout 6 368 personnes, dont 2 498 femmes, s'étaient inscrites au cours de formation en ligne. Sur l'ensemble des inscrits, 1 784 provenaient de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement. Ces statistiques montrent que, bien que ce cours soit spécialement conçu à l'intention de fonctionnaires provenant de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement, il a été suivi par un nombre considérable d'autres personnes intéressées. Le nombre d'inscriptions a fortement augmenté au cours des années qui ont suivi l'introduction du cours, passant de 92 en 2016 à 4 083 en 2021 (voir annexe III).

20. Le secrétariat prévoit de mettre à jour l'outil en ligne pour prendre en considération les nouvelles modalités d'enseignement (en ligne et hybrides) et la création de plateformes permettant aux États de continuer à participer aux sessions du Conseil des droits de l'homme malgré les restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19).

² Disponibles à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Beneficiaries.aspx.

³ Le cours de formation en ligne est hébergé par le site Web du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

⁴ Voir www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Tool.aspx.

b) *Cours d'initiation en ligne*

21. Pendant la pandémie, le Conseil des droits de l'homme a été le seul organe des Nations Unies qui ait été en mesure de s'acquitter de son mandat. Le Fonds a mené davantage d'activités en ligne afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en particulier les 18 États qui n'ont pas de mission permanente à Genève, continuent à recevoir des informations en temps utile sur les moyens de participer aux travaux du Conseil.

22. En mai 2020, à la suite des restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie, le Fonds a lancé son premier cours d'initiation en ligne. Ce cours, qui est réparti sur trente heures, a été conçu à l'intention des représentants sélectionnés aux fins de leur participation à la quarantième session du Conseil des droits de l'homme. Depuis son lancement, ce cours s'est révélé extrêmement utile car il complète le cours d'initiation en présentiel et le cours obligatoire de formation en ligne. Les représentants ont participé à des séances d'information organisées par le secrétariat du Fonds, des fonctionnaires d'autres services et divisions, et des parties prenantes importantes, dont des organisations intergouvernementales, des ONG et des groupes de réflexion. Les représentants ont également pu s'entretenir directement avec le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, Clément Voule.

23. En août 2020, le Fonds a organisé un cours d'initiation de vingt heures, avec interprétation simultanée, à l'intention des 16 représentants (10 femmes et 6 hommes) qui avaient été sélectionnés aux fins de leur participation à la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme. Ce groupe de bénéficiaires était le deuxième en importance de toute l'histoire du Fonds.

24. En février 2021, le secrétariat du Fonds a organisé deux cours d'initiation en ligne en prévision de la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme. En tout, 71 fonctionnaires (38 femmes et 33 hommes) provenant de 26 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement (soit 14 pays d'Afrique, huit pays d'Asie et du Pacifique et quatre pays des Caraïbes) ont participé à des sessions d'initiation de trois heures. La majorité des participants, soit 68 %, étaient en poste dans la capitale de leur pays, tandis que 21 % d'entre eux travaillaient à Genève et 11 % étaient détachés en Amérique du Nord ou en Europe. Des représentants de six États qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève ont également participé au cours. Deux sessions ont été organisées afin de tenir compte du décalage horaire. Les cours ont été dispensés au moyen d'une plateforme de conférence multilingue offrant des services d'interprétation simultanée en anglais et en français. Dans les sondages réalisés à la fin des sessions, 90 % des participants ont indiqué que le cours avait satisfait ou dépassé leurs attentes.

25. Une formation similaire qui aurait dû avoir lieu avant la quarante-septième session du Conseil a été annulée en raison de problèmes techniques.

26. Pendant la pandémie, le Fonds a participé à toute une série de webinaires organisés par diverses parties prenantes, dont des États membres, des ONG, des groupes de réflexion et des organisations intergouvernementales, afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement continuent de bénéficier d'un soutien adéquat et qu'aucun d'eux ne soit laissé pour compte. Le Fonds s'est en outre montré plus présent sur les réseaux sociaux, en particulier sur Twitter. Des comptes rendus réguliers sur les débats du Conseil des droits de l'homme sont envoyés aux anciens et futurs représentants sélectionnés par le Fonds.

c) *Formation en présentiel à l'échelon national*

27. Dans le cadre de l'atelier que le Fonds a organisé en 2019 à l'intention des pays du Pacifique, le Gouvernement vanuatan a invité le secrétariat à donner un cours d'initiation de deux jours à Port-Vila, les 26 et 27 novembre 2019. Cette formation, qui a été financée par le Gouvernement vanuatan, a été suivie par 12 participants, dont 52 % de femmes, tous membres de la Commission nationale des droits de l'homme, qui est composée de représentants des pouvoirs publics et d'ONG. Le Fonds a reçu d'autres demandes l'engageant à organiser des cours de formation sur le Conseil des droits de l'homme dans d'autres pays,

mais il n'a pas pu y répondre favorablement en raison des ressources humaines très limitées dont il dispose et des restrictions de voyage liées à la pandémie.

2. Ateliers régionaux

28. De 2018 à 2021, conformément à la résolution 34/40 du Conseil des droits de l'homme, le Fonds a organisé quatre ateliers régionaux, tenus respectivement en Afrique, en Asie, dans le Pacifique⁵ et les Caraïbes.

29. Deux ateliers régionaux ont eu lieu en présentiel. L'atelier organisé à l'intention des pays des Caraïbes s'est tenu à Georgetown en 2018, et l'atelier destiné aux pays du Pacifique s'est tenu à Nadi, aux Fidji, en 2019. Les ateliers destinés aux pays d'Afrique et d'Asie ont eu lieu en ligne. Celui qui concernait les pays d'Afrique, qui a été organisé conjointement avec le Burkina Faso et Maurice, a eu lieu en avril et mai 2021. Celui qui concernait les pays d'Asie, qui a été organisé conjointement avec les Maldives, s'est tenu en novembre et décembre 2021.

30. Ces ateliers avaient trois objectifs, à savoir :

a) Évaluer la contribution du Fonds au renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Asie, notamment en offrant la possibilité aux États Membres de partager leurs compétences, leur expérience et leurs bonnes pratiques, lesquelles pourraient ensuite être présentées au Conseil des droits de l'homme et à ses mécanismes ;

b) Définir des mesures concrètes qui pourraient faire l'objet de recommandations adressées par les représentants bénéficiaires au secrétariat du Fonds, évaluer les incidences possibles de ces mesures et déterminer en quoi l'expérience pratique acquise par les représentants et les boursiers bénéficiaires pourrait être utile dans le cadre de la mise en œuvre aux niveaux national et régional ;

c) Offrir aux participants une occasion unique d'engager un dialogue ouvert et interactif sur les méthodes, les approches et les procédures permettant de garantir que les préoccupations liées aux droits de l'homme qui touchent les petits États insulaires en développement soient inscrites à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme et y soient maintenues, et que des moyens d'y remédier soient définis.

31. Les participants aux ateliers organisés en Afrique et en Asie ont également débattu de recommandations particulières visant à améliorer la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes lorsque le Conseil tient des réunions en ligne ou hybrides.

32. Les ateliers ont constitué une occasion pour les bénéficiaires provenant d'une même région de se rencontrer et de constituer des réseaux. Ils ont aussi permis de réunir d'anciens bénéficiaires provenant des quatre régions concernées aux fins de la formation transrégionale et du partage d'expériences.

33. Chaque atelier a été organisé selon une approche participative et inclusive afin que tous les participants puissent faire entendre leur voix. Ces rencontres uniques en leur genre ont permis au secrétariat d'entendre les suggestions et les recommandations que les bénéficiaires lui ont adressées pour l'aider à mieux s'acquitter de son mandat, et de communiquer des informations sur l'assistance que d'autres partenaires clefs du Fonds pourraient apporter aux bénéficiaires pour continuer de soutenir leur participation aux travaux des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

34. En outre, des invitations ont été adressées à des représentants d'organisations intergouvernementales dont des membres proviennent de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement, à savoir de pays faisant partie du Commonwealth, de la CARICOM et de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi qu'à des ONG et à des groupes de réflexion. Les présidents en exercice du Conseil des droits de l'homme ont participé aux quatre ateliers, ce qui a permis de rapprocher le Conseil des régions des

⁵ Pour des raisons logistiques, et compte tenu des distances séparant les pays concernés, il a été décidé d'organiser un atelier pour les pays d'Asie et un atelier pour les pays du Pacifique.

Caraïbes et du Pacifique. Les présidents ont également rencontré des représentants des autorités nationales, des équipes de pays des Nations Unies et de la société civile.

35. Un rapporteur, généralement un ancien bénéficiaire, a été chargé par le secrétariat du Fonds d'animer les débats généraux organisés aux fins de la formulation de recommandations et de la définition de priorités. Ces débats ont abouti à l'adoption de déclarations intitulées « Vers 2022 », année où le HCDH doit présenter son rapport sur les activités menées par le Fonds au cours des dix dernières années.

36. À la demande des pays hôtes des ateliers, les présidents en exercice du Conseil des droits de l'homme ont distribué à toutes les missions permanentes à Genève les quatre déclarations adoptées à l'issue des débats, soit :

- a) La déclaration de Georgetown « Vers 2022 »⁶ ;
- b) La déclaration de Nadi « Vers 2022 »⁷ ;
- c) La déclaration de Ouagadougou-Port Louis « Vers 2022 »⁸ ;
- d) La déclaration de Malé « Vers 2022 »⁹.

37. Au total, ces déclarations contenaient 161 recommandations, dont 32 émanaient des pays d'Afrique, 40 des pays l'Asie, 35 des pays des Caraïbes et 54 des pays du Pacifique. Les participants ont formulé des recommandations précises fondées sur leur expérience et sur les besoins de leurs pays respectifs. Les effectifs limités du secrétariat du Fonds, qui ne compte qu'un coordonnateur et bénéficie de l'appui des services généraux au cas par cas, et le fait qu'il dépend des contributions volontaires pour pouvoir exécuter ses programmes et mener ses activités ont été pris en considération par les participants aux débats.

38. Bon nombre de recommandations étaient similaires, mais certaines portaient sur les besoins propres à chacune des régions. Le secrétariat avait prévu d'organiser une réunion avec tous les anciens rapporteurs pour harmoniser les recommandations, mais il n'a toutefois pas pu concrétiser ce projet en raison du report des deux derniers ateliers.

3. Service d'assistance aux petits États : du présentiel au virtuel

39. En 2020, le Président du Conseil des droits de l'homme a chargé deux coordonnateurs, Fidji et Singapour¹⁰, de régler les problèmes auxquels se heurtent les délégations des petits pays et des pays en développement, en particulier celles des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures relatives à l'utilisation des technologies modernes. En 2021, ces tâches ont été confiées à Singapour et à la Slovénie.

40. En 2020, un service du Conseil des droits de l'homme spécialement chargé de l'assistance aux petits États a été mis en place comme recommandé par les coordonnateurs. Ce service, qui doit être géré par le secrétariat du Fonds, a pour mission de sensibiliser les petites délégations aux règles et à la pratique du Conseil et d'améliorer la participation de ces délégations aux sessions du Conseil. En outre, il leur donne des informations sur diverses questions, telles que les règles et procédures, la mise aux voix, le programme de travail et l'utilisation des différentes plateformes avant, pendant et après les sessions du Conseil.

41. Jusqu'en mars 2020, le service d'assistance tenait des consultations en présentiel mais, en raison des restrictions liées à la COVID-19, les consultations se déroulent désormais en ligne. Même avant la pandémie, une assistance pouvait être obtenue en ligne, sur demande. En moyenne, 50 demandes d'assistance sont traitées à chaque session. Les délégations de

⁶ Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/LDCs_SIDS/Workshops/CaribbeanRegion/GeorgetownDeclarationTowards2022.pdf.

⁷ Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/LDCs_SIDS/Workshops/PacificRegion/Nadi_Declaration_Towards_2022.pdf.

⁸ Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/LDCs_SIDS/Workshops/AfricaRegion/Declaration_Ouagadougou_Port_Louis_FR.pdf.

⁹ Voir www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/LDCs_SIDS/Workshops/AsiaRegion/Male-Declaration-Towards-2022.pdf.

¹⁰ Voir les documents A/HRC/PRST/OS/12/1 et A/HRC/PRST/OS/13/1.

bénéficiaires, y compris celles qui se trouvent à New York, se sont dites satisfaites de l'aide fournie par le service et ont estimé qu'il devait être maintenu. Le service d'assistance peut être contacté par courrier électronique (hrcdesksmallpm@ohchr.org), par téléphone (+41 79 500 00 32) ou par WhatsApp.

4. Communication d'informations

42. Le secrétariat du Fonds envoie les informations essentielles du secrétariat du Conseil des droits de l'homme à toutes les délégations qui ne sont pas représentées à Genève. Il leur envoie également les résumés, en anglais et en français, des débats tenus pendant les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil et du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, qui sont élaborés par le Département de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève. Les petites délégations se sont dites reconnaissantes d'avoir reçu ces documents utiles en temps voulu.

III. Autres réalisations

A. Participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme

1. Pays les moins avancés et petits États insulaires en développement membres du Conseil des droits de l'homme

43. Depuis la création du Conseil des droits de l'homme, 123 États sont devenus membres de cet organe. Parmi eux, 28 faisaient partie des pays les moins avancés ou étaient des petits États insulaires en développement. Plus précisément, 23 États, soit 20 pays d'Afrique et trois pays d'Asie et du Pacifique, faisaient partie des pays les moins avancés, et cinq États, soit un pays d'Afrique, trois pays d'Asie et un pays d'Amérique latine et des Caraïbes, étaient des petits États insulaires en développement. Le Fonds a apporté un soutien à un certain nombre de petits États insulaires en développement qui n'étaient pas représentés au Conseil, dont les Îles Marshall, qui comptent sept bénéficiaires – toutes des femmes, les Fidji, qui comptent deux bénéficiaires, et les Bahamas, qui comptent quatre bénéficiaires.

44. Le nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement qui sont devenus membres du Conseil s'est lentement accru depuis la création de cet organe. En 2007, le Conseil comptait cinq pays les moins avancés et un petit État insulaire en développement parmi ses membres. En 2012, il en comptait sept et deux, respectivement.

45. En conséquence, le niveau de représentation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement au sein du Bureau est faible. Deux pays les moins avancés ont assumé la Vice-Présidence du Conseil jusqu'au septième cycle, au cours duquel le Fonds a été créé. Du huitième au quinzième cycle, sept pays les moins avancés et trois petits États insulaires en développement étaient représentés au sein du Bureau. Pendant cette période, la présidence du Conseil a été assurée par un pays moins avancé (Sénégal) et un petit État insulaire en développement (Fidji). Par ailleurs, il convient de noter que la représentation des sexes au sein du Bureau est devenue beaucoup plus équilibrée. En effet, jusqu'au septième cycle, tous les représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement qui étaient membres du Bureau étaient des hommes mais, du huitième au quinzième cycle, cinq femmes ont exercé ces fonctions, et l'une d'elles a même assumé la présidence du Conseil des droits de l'homme en 2021. En 2021 également, le Conseil comptait parmi ses membres 10 pays les moins avancés, soit huit pays d'Afrique et deux pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que trois petits États insulaires en développement, soit deux pays d'Asie et du Pacifique et un pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

46. En 2021, trois des cinq membres du Bureau étaient des représentantes de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement. En 2022, neuf pays les moins avancés (soit huit pays d'Afrique et un du Pacifique) et un petit État insulaire en développement (un pays d'Asie et du Pacifique) seront membres du Conseil des droits de l'homme. Aucun d'entre eux ne fera partie du Bureau.

2. Examen périodique universel

47. La participation des États Membres au processus d'examen est universelle depuis la mise en place en 2006 du mécanisme de l'Examen périodique universel. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ont montré qu'ils étaient fermement attachés à ce mécanisme et qu'ils le considéraient comme un outil essentiel du Conseil des droits de l'homme. Ils ont réaffirmé leur attachement non seulement dans le cadre des examens auxquels ils ont été soumis et de leurs dialogues avec le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, mais aussi à l'occasion de l'adoption des textes issus de l'Examen périodique universel et des débats généraux organisés au titre du point 6 de l'ordre du jour des sessions ordinaires du Conseil.

48. Grâce au soutien du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel créé en application de la résolution 6/17 du Conseil des droits de l'homme, de hauts fonctionnaires provenant de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement se sont rendus à Genève pour participer aux activités suivantes :

a) Les sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles la situation des droits de l'homme dans leur pays devait être examinée ;

b) Les séances plénières du Conseil des droits de l'homme au cours desquelles le document final portant sur cet examen devait être adopté. Par ailleurs, le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel couvre les frais de déplacement des représentants officiels (un par délégation) des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et qui n'ont pas de mission permanente à Genève, aux fins de l'exercice des fonctions de rapporteur, lorsqu'ils sont membres de la troïka.

49. Les secrétariats des deux fonds collaborent de plus en plus étroitement afin que leurs activités se complètent mutuellement et pour faire en sorte que les ressources limitées dont chacun de ces fonds disposent soient efficacement utilisées. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel s'emploie notamment à soutenir la participation des bénéficiaires provenant de pays dont la situation est examinée par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, afin que ceux-ci assistent la délégation de leur pays dans ses travaux. Pour sa part, le Fonds d'affectation spéciale encourage les personnes intéressées à soumettre leur candidature afin qu'elles puissent participer au programme de bourses et observer ainsi directement la façon dont le Groupe de travail mène ses travaux et applique ses procédures.

50. En outre, 12 anciens bénéficiaires du Fonds ont participé aux activités liées à l'Examen périodique universel soit dans leur pays, soit à Genève, au sein de la délégation de leur pays. En novembre 2021, pendant la trente-neuvième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, le chef de la délégation d'un petit État insulaire en développement des Caraïbes était une ancienne bénéficiaire du Fonds atteinte de déficience visuelle qui avait participé au programme pendant la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, tenue en 2016. Cet exemple montre que les activités de formation et de renforcement des capacités organisées par le Fonds ont permis à cette représentante d'acquérir les compétences voulues pour assumer cette responsabilité.

51. Deux évolutions encourageantes ont été observées. Premièrement, la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à l'Examen s'est accrue et, deuxièmement, leur exemple a fait des émules non seulement dans la région des pays concernés, mais aussi dans toutes les autres régions. Ce faisant, ces pays démontrent leur attachement au mécanisme de l'examen par les pairs, et contribuent de surcroît à ce que l'objectif de la promotion et de la protection des droits de l'homme soit atteint dans toutes les régions du monde.

52. De plus, il est réjouissant de constater que des représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ont aussi participé activement à des consultations informelles, malgré les obstacles divers à surmonter, parmi lesquels l'importance du nombre de consultations informelles à suivre ; le fait que la plupart des projets étaient en anglais, y compris ceux élaborés à l'issue de l'examen de situations concernant des régions francophones ; l'absence de services d'interprétation ; le décalage horaire entre

Genève et les capitales, lorsque les débats avaient lieu en ligne. Une autre évolution encourageante qu'il convient de relever est le fait que des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ont proposé et lancé avec succès des initiatives portant sur des questions qui les intéressaient particulièrement. Par exemple, ils ont joué un rôle essentiel pendant la quarante-huitième session du Conseil des droits de l'homme en plaidant en faveur de la reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable en tant que droit de l'homme¹¹ ainsi que de la création du mandat de rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques¹².

3. Procédures spéciales

53. Dans le cadre de ses cours d'initiation, le Fonds organise des réunions d'information avec le Service des procédures spéciales afin que les bénéficiaires puissent se familiariser avec ces procédures, donner suite aux demandes de visite qui sont en souffrance depuis longtemps, répondre aux lettres adressées par les procédures spéciales et encourager les autorités de leur pays à lancer des invitations permanentes.

54. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement sont peu représentés parmi les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, constat qui vaut aussi bien pour les mandats thématiques que pour les mandats concernant un pays en particulier. En novembre 2021, trois des 13 titulaires de mandats par pays, dont l'un est une femme, provenaient de pays les moins avancés d'Afrique. S'agissant des titulaires de mandats thématiques, 13 des 45 titulaires provenaient de 10 pays les moins avancés, soit huit pays d'Afrique et deux pays d'Asie et du Pacifique, et de trois petits États insulaires en développement, soit deux pays d'Afrique et un pays d'Asie et du Pacifique¹³. Il convient de signaler que neuf de ces 13 titulaires provenant de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement étaient des femmes. Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés en matière de représentation géographique et de représentation des sexes, il n'y a jamais eu de titulaire de mandat provenant de la région du Pacifique et le niveau de représentation des Caraïbes demeure extrêmement faible.

55. Le Fonds continuera de diffuser des appels à candidature auprès de ses anciens bénéficiaires et de son réseau élargi chaque fois que des postes de titulaires de mandat seront vacants, afin d'encourager les candidats provenant des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement qui ont les qualifications requises à postuler.

B. Collaboration et création de partenariats stratégiques

56. Le secrétariat du Fonds a créé et consolidé des partenariats avec des organisations régionales et des organisations sises à Genève qui soutiennent les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

57. Le Fonds collabore étroitement avec le Bureau des petits États du Commonwealth à Genève. Il fournit des locaux et un appui logistique aux délégations en visite ou aux membres de ses organisations qui sont des pays les moins avancés ou des petits États insulaires en développement et qui souhaitent mettre en place une mission à Genève. En outre, il met sa salle de conférence à la disposition des personnes qui suivent son cours d'initiation en présentiel. Les compétences du Bureau des petits États du Commonwealth en matière d'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels sont largement reconnues. Deux de ses spécialistes des droits de l'homme ont organisé des séances d'information à l'intention des bénéficiaires du Fonds sur les programmes d'assistance technique du Commonwealth.

58. En outre, le Fonds collabore étroitement avec l'Organisation internationale de la Francophonie, comme l'illustre le fait que 29 de ses États membres et observateurs sont des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. L'importance que

¹¹ Résolution 48/13 du Conseil des droits de l'homme.

¹² Résolution 48/14 du Conseil des droits de l'homme.

¹³ Un certain nombre de postes étant vacants, seul les postes pourvus ont été comptabilisés dans ces statistiques.

revêt l'assistance technique est soulignée dans l'accord de coopération pour 2019-2021 conclu par le HCDH et l'Organisation internationale de la Francophonie¹⁴, qui est renouvelé tous les deux ans depuis 2007. L'Organisation internationale de la Francophonie joue un rôle essentiel dans la promotion du multilinguisme et apprécie particulièrement les efforts déployés par le Fonds pour mettre en œuvre ses programmes dans les deux langues de travail de l'ONU. Onze membres de l'Organisation internationale de la Francophonie apportent un soutien financier au Fonds.

59. En outre, depuis l'adoption en 2018 de la déclaration de Georgetown « Vers 2022 », le Fonds collabore avec la CARICOM, notamment avec son secrétariat, avec le groupe des représentants permanents de la CARICOM à New York, et avec le groupe CARICOM à Genève. La participation accrue de ce dernier aux travaux du Conseil des droits de l'homme est illustrée par le fait qu'en 2019, le groupe a fait 10 déclarations conjointes, alors qu'il n'en avait fait qu'une seule en 2017. Le Groupe a prononcé 24 déclarations en tout depuis 2019, et cinq ministres d'États membres de la CARICOM ont participé aux sessions plénières du Conseil.

60. L'assistance apportée par le Fonds a été prise en compte dans le rapport 2019 de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et la CARICOM, dans lequel les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de Georgetown ont été mis en évidence.

61. Le Fonds a tenu plusieurs séances d'information avec les petits États insulaires en développement du Pacifique, à New York, et avec le Groupe africain des experts des droits de l'homme, à Genève.

62. Le Forum des petits États, représenté à Genève par son président (Singapour), est un autre partenaire essentiel du Fonds. En outre, le Fonds collabore avec les deux coordonnateurs chargés par le Président du Conseil des droits de l'homme de régler les problèmes auxquels se heurtent les délégations des petits pays et des pays en développement, en particulier celles des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et a assuré le suivi de la mise en œuvre des mesures relatives à l'utilisation des technologies modernes.

63. Enfin, le Fonds a conclu des partenariats avec des ONG et des groupes de réflexion, dont UPR Info et Universal Rights Group. À chaque session, Universal Rights Group établit une publication intitulée « Inside track », qui contient des renseignements succincts sur la session suivante. Le secrétariat du Fonds est un collaborateur régulier de cette publication. En outre, il est membre du groupe des amis des petits États insulaires en développement à Genève et observateur du groupe des membres du Conseil des droits de l'homme.

C. Au-delà de la salle XX : manifestations et familiarisation avec les travaux des autres organes chargés des droits de l'homme

64. Le secrétariat a intensifié ses efforts pour organiser des manifestations parallèles telles que des réunions d'information et des réceptions afin de mieux faire connaître les activités du Fonds. Il s'y est employé avec le soutien des parties prenantes intéressées, à savoir les États Membres bénéficiaires et donateurs, les organisations intergouvernementales, les ONG et les groupes de réflexion. Ces manifestations sont une occasion pour les bénéficiaires d'élargir leur réseau en créant de nouveaux contacts avec les délégations des États qui ont une représentation diplomatique à Genève, et de faire part des principales difficultés que connaissent leurs pays dans le domaine des droits de l'homme et les défis qu'ils ont à relever pour y remédier. Ces manifestations permettent en outre aux bénéficiaires de collaborer avec d'autres mécanismes chargés des droits de l'homme, en particulier les organes conventionnels. Grâce aux réunions d'information organisées conjointement par le secrétariat et par l'Initiative sur la Convention contre la torture, ainsi qu'aux activités de sensibilisation menées par les bénéficiaires à leur retour dans leur pays, deux petits États insulaires en développement des Caraïbes ont ratifié cet instrument important.

¹⁴ Voir www.ohchr.org/FR/AboutUs/Pages/CooperationOHCHRandFrancophonie.aspx.

65. Depuis 2016, le Fonds a organisé en moyenne cinq manifestations en marge des sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme tenues à Genève. De 2017 à 2019, il a également organisé des activités à New York. En dépit des restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, il est parvenu à organiser sept manifestations à l'intention des bénéficiaires qui ont participé aux sessions de juin et de septembre 2021.

66. Au nombre des activités les plus importantes et les plus suivies qui ont été menées par le Fonds¹⁵, on peut citer l'organisation en juin 2016 d'une exposition sur la nécessité de faire entendre les voix de tous les États Membres, accompagnée d'une brochure ; la publication en 2016 d'une brochure sur la première session universelle historique du Conseil des droits de l'homme et sur les contributions du Fonds ; la publication en 2017 d'une brochure marquant le cinquième anniversaire du Fonds ; la publication en 2017 d'un document régional sur les voix des membres de la CARICOM au Conseil des droits de l'homme et sur l'événement historique que représente la participation de tous les petits États insulaires en développement appartenant à la CARICOM, grâce au soutien du Fonds ; la célébration en 2018 du 100^e bénéficiaire du Fonds, dans le cadre de laquelle un photomaton a été installé pour promouvoir l'universalité au sein du Conseil des droits de l'homme.

67. Le secrétariat a adopté une approche dynamique pour mieux faire connaître l'action du Fonds et ses effets, notamment en établissant des contacts avec les médias et en publiant des articles et des vidéos qui rappellent ses réalisations importantes et dans lesquels la parole est donnée à d'anciens bénéficiaires qui font part de leur expérience et décrivent les activités qu'ils ont menées à leur retour dans leur pays pour y promouvoir et protéger les droits de l'homme. En 2019, le secrétariat a élaboré pour chacune des sessions ordinaires un nouvel outil d'information intitulé « Facts and Figures » (faits et statistiques)¹⁶, qui contient un aperçu du contexte, des activités et de la participation des bénéficiaires et met en évidence les manifestations organisées à l'intention des bénéficiaires.

IV. Donateurs du Fonds

68. Depuis la création du Fonds, ses activités, ses réalisations et leurs incidences ont suscité un intérêt croissant, ce qui a provoqué un élargissement exceptionnel de sa base de donateurs, qui doit être maintenue et encore étendue. Le soutien financier des pays donateurs demeure essentiel. Actuellement, le Fonds compte en tout 31 donateurs (voir les figures I et II ci-après ainsi que l'annexe IV). En 2014, seuls deux donateurs ont versé une contribution. Il convient de noter que l'un des pays bénéficiaires, les Bahamas, a suivi l'exemple d'autres États membres bénéficiaires en versant une contribution symbolique au Fonds. Le HCDH remercie les donateurs pour leur soutien, qui a permis au Fonds d'obtenir des résultats remarquables. Il leur sait gré de lui accorder leur soutien et leur confiance. Une liste des donateurs et de citations de leurs commentaires concernant le Fonds ainsi que les états financiers de ce dernier sont disponibles en ligne¹⁷.

¹⁵ On trouvera des exemples de ces manifestations aux adresses suivantes : <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/UniversalSession.aspx> ; www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/5thAnniversaryLDCsSIDSTrustFund.aspx ; www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Videos.aspx.

¹⁶ Document disponible à l'adresse www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/FactFiguresHRCSessions.aspx.

¹⁷ Voir www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/supporttrustfund.aspx.

Figure I
Nombre de donateurs du Fonds, par année, en décembre 2021

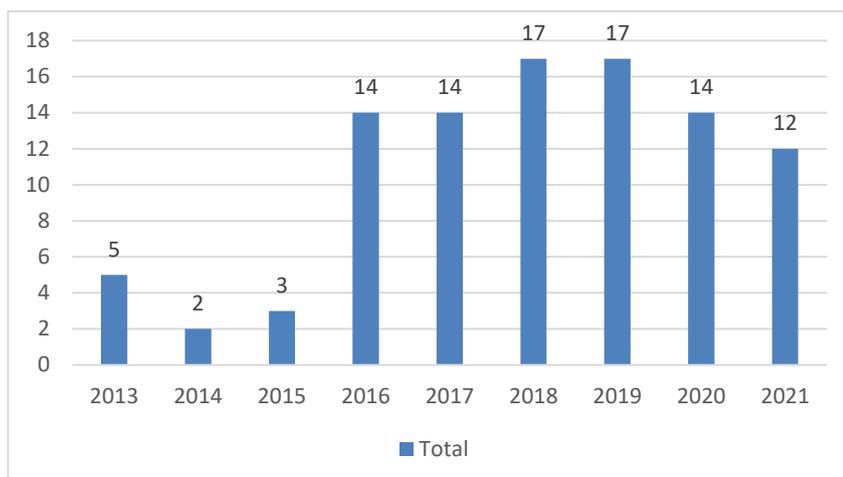
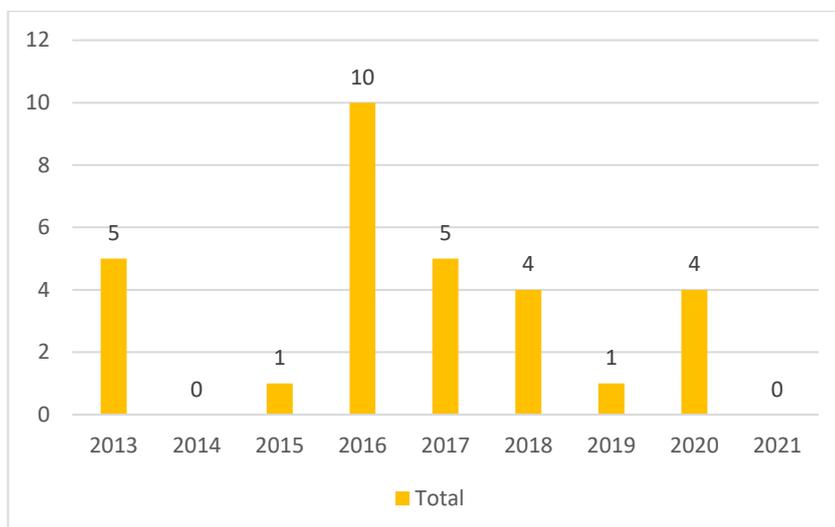


Figure II
Nouveaux donateurs, par année, en décembre 2021



69. En 2021, le coût moyen de la participation d'un représentant et d'un boursier s'établissait à 14 000 et à 19 000 dollars des États-Unis d'Amérique, respectivement. Les personnes intéressées peuvent obtenir de plus amples informations sur le Fonds en consultant sa page Web¹⁸ ou en contactant son secrétariat (courriel : ohchr-sidsldc@un.org). Les donateurs intéressés sont priés de contacter la Section des relations extérieures et de la liaison avec les donateurs du HCDH (courriel : ohchr-dexrel@un.org).

V. Défis

70. Malgré l'importance et l'efficacité de son action, plusieurs difficultés limitent la capacité du Fonds à maximaliser son soutien. En particulier, en raison d'obstacles administratifs, les ressources nécessaires peuvent ne pas être disponibles en temps voulu pour permettre à des représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement de participer aux deux programmes du Fonds. En 2016, le programme de bourses a été annulé pour ce motif. Le Fonds ne disposant pas de recettes régulières prévisibles, une partie importante de ses ressources est constituée en réserve pour les activités à venir.

¹⁸ www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/SIDS-LDCs.aspx.

71. En outre, un grand nombre de représentants sont contraints de se rendre dans un autre pays pour demander un visa Schengen. Par exemple, les représentants de la Gambie doivent se déplacer au Sénégal pour demander ce visa. Étant donné que les services administratifs de l'ONU mettent beaucoup de temps à organiser des voyages supplémentaires, il est fréquent que des billets d'avion soient émis après le délai de vingt et un jours du fait que la demande de voyage a été soumise tardivement ou est incomplète. Nombre de conditions prévues par les normes et procédures de l'ONU posent des difficultés particulières pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

72. En outre, comme la durée du programme de bourses est de trois mois, la participation de certains bénéficiaires n'est pas toujours garantie. Au tout dernier moment, des événements internes liés à la politique ou à l'environnement peuvent empêcher des bénéficiaires provenant de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement qui avaient été sélectionnés par leur gouvernement d'y participer. En outre, le HCDH et l'Office des Nations Unies à Genève manquent d'espace pour organiser des cours d'initiation en présentiel.

73. La principale difficulté rencontrée par le Fonds est l'absence de personnel administratif stable et libre de toute autre attribution, qui puisse notamment s'occuper des préparatifs complexes liés aux voyages des bénéficiaires, ce qui est dû au fait que le mandat du Fonds ne prévoit pas la création d'un poste d'assistant administratif. La plupart des voyages ont été organisés avec difficulté et ont été financés par les ressources déjà limitées du Service du Conseil des droits de l'homme.

74. La pandémie a exacerbé certaines de ces difficultés. Le Fonds n'a pas pu apporter un soutien aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes en raison de la fermeture des frontières et des règles strictes en matière de quarantaine. Par conséquent, de juin 2020 à juin 2021, il n'a pas pris en charge le voyage des bénéficiaires qui devaient se rendre à Genève pour assister aux sessions ordinaires du Conseil. Compte tenu de la situation, les bourses ont été annulées en 2020 et 2021.

VI. Recommandations

75. Les textes issus des quatre ateliers régionaux que le Fonds a organisés conformément à son mandat contiennent une série de recommandations et de propositions fondées sur les observations et les témoignages des bénéficiaires.

76. Il importe de prendre pleinement en considération les particularités de chaque région et d'éviter d'adopter une approche unique pour tous les pays, mais les recommandations formulées ci-après peuvent être utiles pour adapter et renforcer le mandat du Fonds ainsi que ses activités et programmes. Ces recommandations tiennent compte de la disponibilité des fonds et des effectifs du secrétariat du Fonds.

A. Renforcement des activités actuelles

1. Cours de formation en ligne

77. Le cours de formation en ligne devrait être évalué tous les deux ou trois ans afin de s'assurer qu'il prend en compte les nouvelles méthodes de travail virtuelles et hybrides du Conseil des droits de l'homme ainsi que les besoins particuliers des missions permanentes. Le certificat obtenu à la fin du cours en ligne doit être validé officiellement par le HCDH.

78. La prochaine mise à jour du cours devrait comporter de nouveaux modules expliquant le fonctionnement des différentes plateformes en ligne utilisées par le Conseil des droits de l'homme et comprenant des vidéos consacrées à différentes questions de procédure, dont le droit de réponse, les motions d'ordre et la présentation de déclarations conjointes. En outre, les bénéficiaires devraient recevoir des informations leur permettant de savoir comment rédiger des déclarations et en réaliser des enregistrements vidéo, où trouver des informations utiles, notamment les rapports et les résolutions adoptées à des sessions antérieures du Conseil, comment rédiger des projets de résolution et de décision, comment organiser et mener des consultations informelles, comment établir une mission permanente à Genève, notamment en s'entretenant avec des représentants permanents, et quels éléments clefs il

convient d'exploiter dans le cadre d'une campagne d'adhésion au Conseil. La première mise à jour devrait être menée à terme en 2023. Des copies de clefs USB contenant un enregistrement du cours de formation en ligne devraient être distribuées aux missions permanentes à Genève et à New York de tous les pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, aux membres du Conseil des droits de l'homme et aux partenaires concernés du Fonds.

79. Le Fonds devrait également élaborer un guide pratique de poche à l'intention des représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement nouvellement affectés à un poste à Genève.

2. Cours d'initiation dispensé aux représentants bénéficiaires avant les sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme

80. Le cours d'initiation organisé par le Fonds devrait comprendre une session en ligne et une session en présentiel à Genève, qui devrait avoir lieu au moins trois jours avant le début de chaque session ordinaire du Conseil. Le cours devrait être complété par des événements sociaux et des séances spéciales d'information organisées par des partenaires clefs.

3. Programme de bourses

81. Pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, la durée du programme de bourses devrait être de six mois s'agissant des non-membres du Conseil des droits de l'homme et de douze mois s'agissant des membres du Conseil. Le programme devrait comprendre des exemples pratiques des diverses situations auxquelles les représentants peuvent être confrontés pendant leur séjour à Genève et présenter des propositions de solutions permettant d'y faire face.

4. Renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement qui n'ont pas de mission permanente à Genève ou qui y ont une délégation restreinte

82. Par le passé, des séances d'information générales sur les sessions à venir étaient organisées conjointement par le secrétariat du Fonds et le secrétariat du Conseil des droits de l'homme. Des invitations étaient adressées à toutes les délégations intéressées. Des séances de ce type devraient de nouveau être organisées en ligne ou en présentiel.

83. Les missions permanentes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à New York devraient être inscrites sur la liste de distribution du secrétariat du Conseil des droits de l'homme afin de garantir que les États qui n'ont pas de représentation diplomatique permanente reçoivent toutes les notes verbales pertinentes en même temps que les missions permanentes qui se trouvent à Genève.

84. Un groupe de pairs provenant des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement devrait être créé. Ce groupe, au sein duquel une représentation géographique tournante devrait être instituée, permettrait aux États d'échanger des idées sur le renforcement de la participation aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes, de signaler des thèmes et des sujets d'intérêt commun et de partager des connaissances et des bonnes pratiques.

5. Ateliers régionaux futurs

85. Compte tenu des résultats encourageants des ateliers régionaux prescrits par la résolution 34/40 du Conseil des droits de l'homme, le Fonds devrait continuer d'organiser des ateliers régionaux en se fondant sur les résultats des consultations sur les thèmes et le calendrier. Des mesures devraient être prises pour garantir la participation du président et du vice-président du Conseil en exercice, le cas échéant, afin de mieux faire connaître les difficultés auxquelles se heurtent les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement dans le cadre de leur collaboration avec le Conseil, et de faire entendre leurs voix.

86. La dimension transrégionale acquise par les ateliers, notamment grâce à la participation de bénéficiaires d'autres régions mobilisés par le Fonds, a conféré une valeur ajoutée aux programmes. Cette expérience a favorisé la création de partenariats constructifs

et devrait être renouvelée. Les principaux partenaires du Fonds devraient aussi être invités à participer aux ateliers.

B. Élargissement des programmes et élaboration de nouveaux programmes

1. Soutien à la participation aux sessions spéciales et aux activités intersessions

87. Le Fonds devrait étudier, à titre d'essai, les moyens d'apporter un soutien aux représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et qui sont en poste dans des ambassades en Europe afin que les intéressés puissent participer aux sessions extraordinaires et aux activités intersessions importantes.

88. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement qui sont membres du Conseil des droits de l'homme devraient recevoir un soutien afin d'être en mesure de participer à toutes les sessions ordinaires tenues par le Conseil pendant la première année qui suit leur adhésion. Ce soutien ne devrait pas être accordé plus d'une fois à un représentant, le but étant de renforcer les capacités du plus grand nombre possible de représentants de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement qui sont membres du Conseil.

2. Assistance technique à la participation aux sessions de formation virtuelles ou hybrides

89. Le Fonds devrait étudier les moyens d'offrir aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement la possibilité de solliciter une assistance technique et un soutien financier, si nécessaire, afin de garantir leur accès à une connexion Internet satisfaisante.

3. Participation des bénéficiaires provenant de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement aux travaux de la Troisième Commission à New York

90. Le Fonds devrait étudier, à titre d'essai, la proposition tendant à ce que des bénéficiaires sélectionnés assistent à la cinquante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, qui doit se tenir en juin 2023, ou à sa cinquante-quatrième session, qui doit avoir lieu en septembre 2023, et participent aux travaux de la Troisième Commission, ce qui permettrait aux intéressés de se familiariser avec les politiques et les procédures opérationnelles de la Troisième Commission et avec les mandats respectifs de ces organes.

4. Formation en présentiel à l'échelon national

91. Le Fonds devrait organiser des formations au niveau national, à la demande des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement intéressés, en dispensant une formation aux formateurs sur le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes, et en faisant appel à d'anciens bénéficiaires intéressés. Cette formation efficace et économique leur permettrait de faire profiter d'autres personnes de l'expérience directe qu'ils ont acquise à Genève et de perfectionner leurs compétences.

5. Viabilité du Fonds

92. Le Fonds dépend entièrement des contributions volontaires pour financer ses activités et ses programmes et n'a que des possibilités limitées d'obtenir que ses travaux soient partiellement ou entièrement couverts par le budget ordinaire. En conséquence, des bénéficiaires ont suggéré que, par l'intermédiaire du Fonds, le HCDH organise une réunion annuelle avec les pays donateurs actuels et potentiels afin de les informer des réalisations qu'il a accomplies et des difficultés auxquelles il se heurte, le but étant de maintenir son financement et de lever des fonds supplémentaires. Cette réunion pourrait également être l'occasion pour les représentants qui ont été bénéficiaires ou boursiers de rendre compte de leur expérience et de partager les connaissances qu'il ont acquises en participant aux programmes du Fonds.

VII. Conclusions

93. Depuis qu'il est devenu opérationnel en 2014, le Fonds a joué un rôle décisif dans l'accroissement de la participation, de la collaboration et de la contribution des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes. Les efforts déployés pour garantir l'universalité de la participation ont été salués par les pays bénéficiaires et tous les États Membres, les services et organismes des Nations Unies ainsi que par des ONG et des représentants de la société civile. La décision concernant l'organisation d'une réunion de haut niveau sur l'universalité à l'occasion du dixième anniversaire du Fonds, qui doit être célébré dans le cadre de la quarante-neuvième session du Conseil, a été soutenue par 160 États Membres, soit un nombre record. En décembre 2021, les membres du Conseil ont appuyé la proposition du Président tendant à ce que la réunion annuelle d'intégration de 2022 ait pour thème la contribution de la participation universelle à l'intégration des droits de l'homme dans les activités de l'ensemble du système des Nations Unies, étant donné que le dixième anniversaire du Fonds est célébré dans le cadre des travaux du Conseil. Ces décisions témoignent de l'importance accordée à la nécessité d'entendre toutes les voix afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde.

94. Le Fonds a changé la donne pour trois raisons. Premièrement, grâce à son soutien, 91 % de ses bénéficiaires ont assisté à une session ordinaire du Conseil et sont venus à l'ONU pour la première fois de leur vie. Deuxièmement, plus de 80 % de ses bénéficiaires ont continué à travailler pour le gouvernement de leur pays. Troisièmement, plusieurs bénéficiaires ont été affectés à des postes à Genève et à New York, compte tenu de l'expérience qu'ils avaient acquise dans le domaine des droits de l'homme grâce à leur participation à l'un des programmes.

95. En organisant des activités de communication créatives et diversifiées, le secrétariat du Fonds a conclu des partenariats et élargi sa base de donateurs, consolidant ainsi la vaste portée de son champ d'action. En améliorant les connaissances et en renforçant les capacités des représentants des États, qui sont responsables au premier chef de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans leur pays, le Fonds s'est révélé être un point d'accès essentiel pour le déploiement des activités de coopération technique du HCDH.

96. Malgré les efforts remarquables qui ont été fournis, dont témoignent les activités et les programmes du Fonds, les contributions financières volontaires et la détermination et la volonté de collaboration des principales parties prenantes et des partenaires, beaucoup reste encore à faire pour atteindre l'objectif de l'universalité de la participation à chacune des sessions du Conseil et pour garantir que nul ne soit laissé pour compte.

Annexe I

[Anglais seulement]

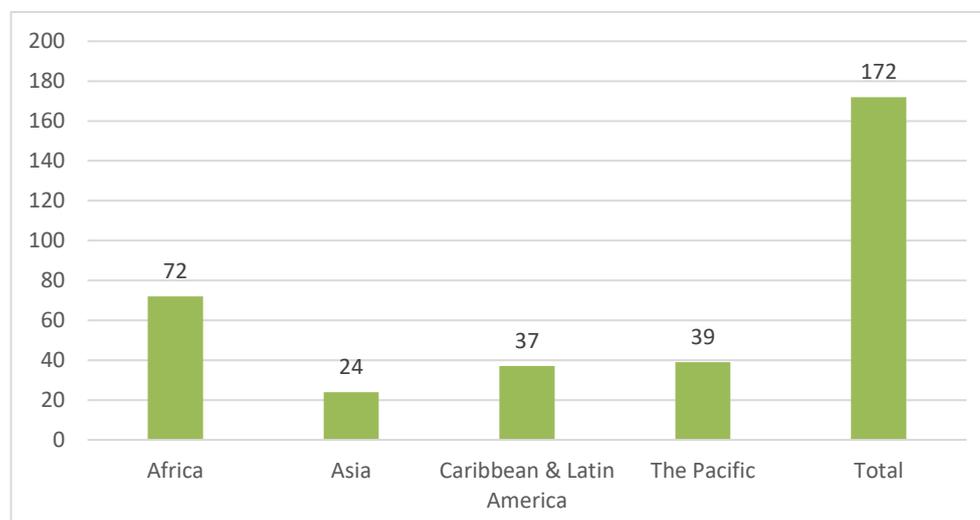
Statistics on the beneficiaries of the LDCs/SIDS Trust Fund

	<i>Total eligible LDCs/SIDS</i>	<i>Total eligible LDCs/SIDS supported</i>
Africa	36	35
Asia	10	10
Caribbean & Latin America	14	14
The Pacific	12	12
Total	72	71

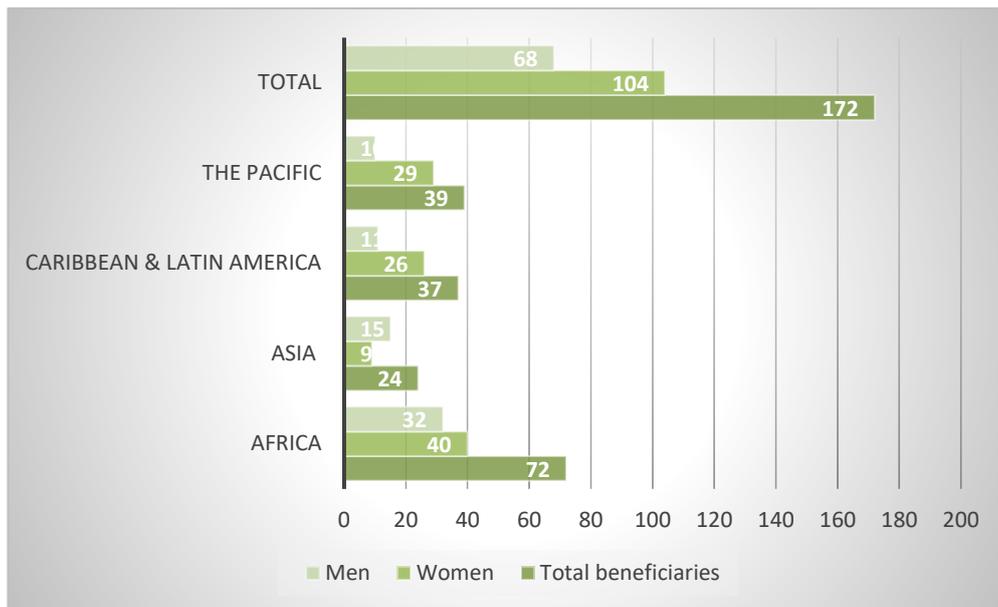
Beneficiaries per region, gender, programmes (delegates, fellows)

	<i>Delegates</i>			<i>Fellows</i>		
	<i>Total</i>	<i>Women</i>	<i>Men</i>	<i>Total</i>	<i>Female</i>	<i>Male</i>
Africa	65	35	30	7	5	2
Asia	20	7	13	4	2	2
Caribbean & Latin America	32	23	9	5	3	2
The Pacific	34	25	9	5	4	1
Total	151	90	61	21	14	7

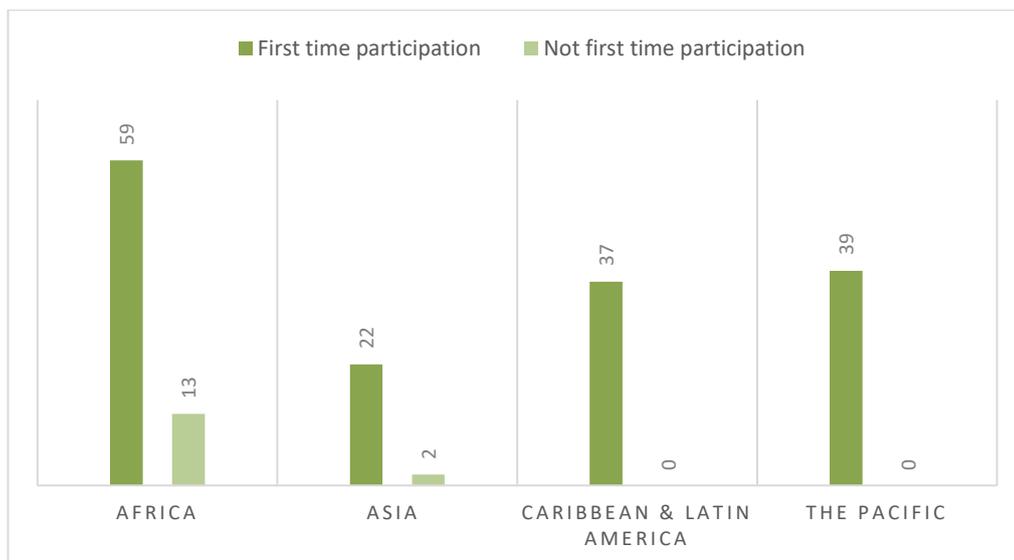
Beneficiaries per region



Beneficiaries per region and gender



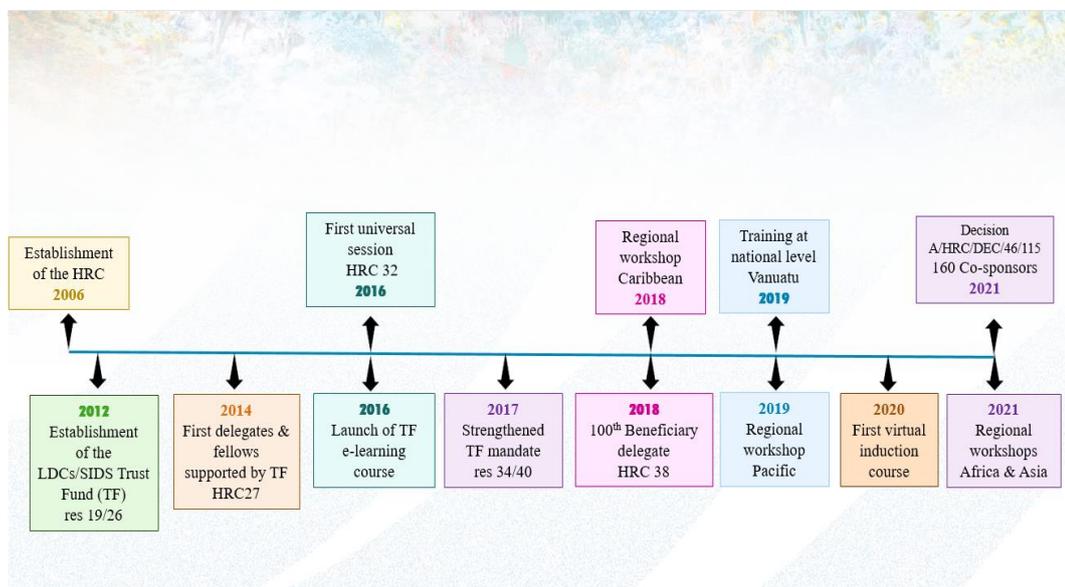
Beneficiaries' first-time participation in a regular HRC session per region



Annexe II

[Anglais seulement]

Key dates of the LDCs/SIDS Trust Fund



Annexe III

[Anglais seulement]

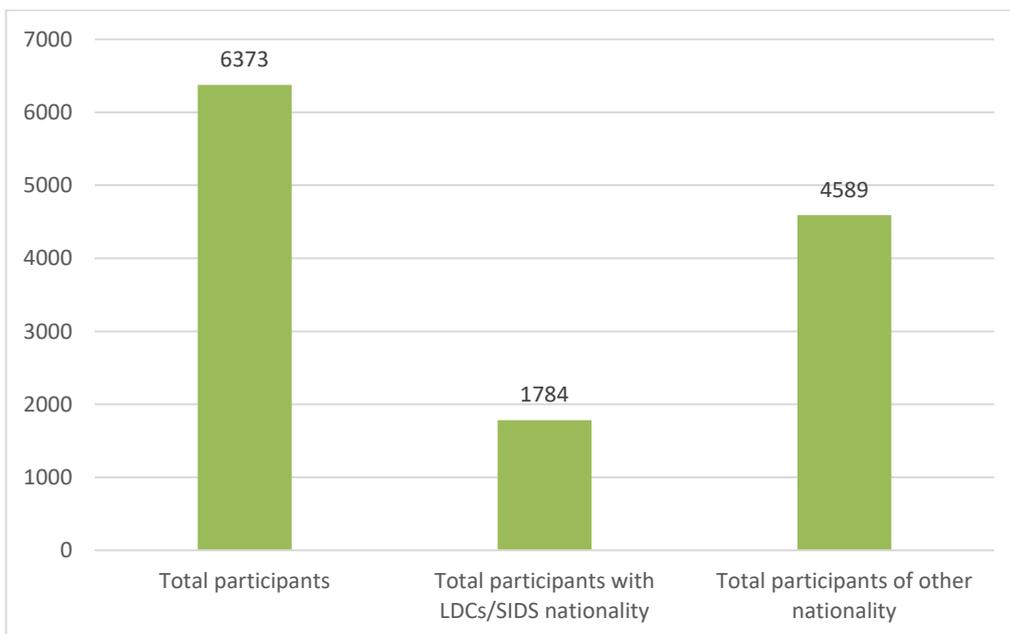
Statistics on participants enrolled in the e-learning course of the LDCs/SIDS Trust Fund (2016 to 2021)

Source: ICT-ILO

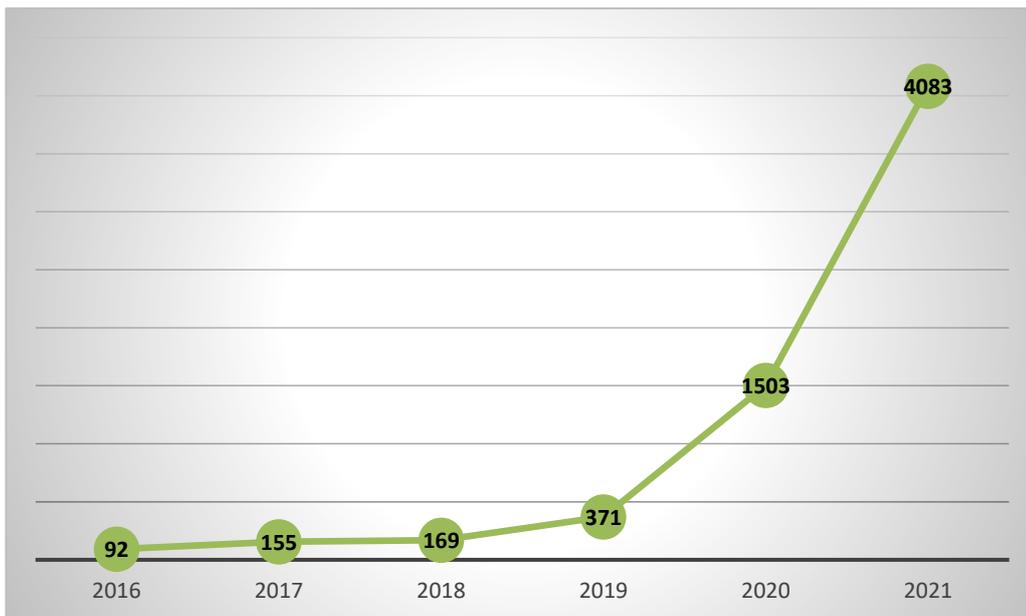
Enrolment in the e-learning course of the LDCs/SIDS Trust Fund, by gender



Enrolment in the e-learning course of the LDCs/SIDS Trust Fund, by nationality



Number of participants enrolled (2016–2021)



Annexe IV

[Anglais seulement]

List of donors to the Trust Fund (2013–2021)

